

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT**Délibération du bureau prise par délégation****ACTE N° BC-20191014-006****du 14 octobre 2019****n°006****page 1/2****EXTRAIT:****GRAND
CHÂTELLERAULT**COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION**Nombre de membres en exercice : 25****PRESENTS (2 2) :** M.ABELIN, M.PEROCHON, M.SULLI, M.COLIN, M.PICHON, Mme LAVRARD, M.TREMBLAIS, Mme BOURAT, Mme BARREAU, Mme AZIHARI, M.MEUNIER, M.PREHER, M.BONNET, M.CHAINÉ, M.DAGUISE, M.JUGE, M.BARBOT, Mme DE COURREGES, M.GAUTHIER, M.HENEAU, M.GUIMARD, Mme PIAULET**POUVOIRS (2) :** Mme MOREAU donne pouvoir à Mme BARREAU et M.MELQUIOND donne pouvoir à M.ABELIN**EXCUSES (1) :** M.BEN EMBAREK**Nom du secrétaire de séance : Jean-Claude BONNET****RAPPORTEUR : Madame Évelyne AZIHARI****OBJET : Complément de subvention d'investissement à CDA Développement pour la production de 500 boîtes à bec en Plast'ile et la recherche de nouveaux produits innovants**

La Communauté d'Agglomération de Grand Châtellerault s'est engagée en janvier 2018 dans une démarche d'économie circulaire formalisée par un Contrat d'Objectifs Déchets Economie Circulaire (CODEC) en partenariat avec l'ADEME. Depuis 2018 et à la suite du Programme Local de Prévention des Déchets, de nombreuses actions à destination des entreprises ont eu lieu, permettant ainsi de développer un réseau d'acteurs et de synergies. C'est dans ce cadre qu'AUDACIE (Chantier d'Insertion spécialisé dans la collecte de textiles) et CDA Développement (Injecteur plastique) se sont rencontrés en 2017 pour lancer un projet innovant de recyclage des textiles non valorisables par la filière traditionnelle.

Une première réunion entre Audacie, CDA Développement, le Pôle des éco-industries et le Service Gestion des déchets a eu lieu en début d'année 2017 afin de co-construire le projet et les différents tests nécessaires à l'étude. Une autre réunion a eu lieu début 2019 afin de faire le point sur l'avancée du projet et les étapes à venir.

Plas'tile est un projet de fabrication de plastiques bio-sourcés à partir de textiles non valorisables. Ce dernier est en totale corrélation avec les attentes du programme économie circulaire, que ce soit en termes de liens entre entreprises, de réemploi de matériaux, d'innovation et de création d'emplois dans le domaine de l'Economie Sociale et Solidaire.

Suite à la réussite de l'étude de faisabilité et de l'industrialisation du procédé de fabrication (mélange textile et matière plastique en injection), CDA Développement, dont l'expertise au sein de ce projet est la conception des moules et l'optimisation des caractéristiques mécaniques des pièces, sollicite la participation de la collectivité pour un complément de financement sur la fabrication de 500 boîtes à bec, ainsi que sur les dépenses d'investissement pour le prototypage de nouveaux produits, le dernier en date étant un cintre.

A la suite de la subvention précédente en date de 2018, dans le cadre du CODEC, du budget alloué à l'économie circulaire et des compétences du service Gestion des Déchets, ce dernier a été sollicité afin de verser à CDA Développement un complément de subvention pour la mise en œuvre de la matière première dans la production des « boîtes à bec » ainsi que le prototypage de nouveaux produits.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT**Délibération du bureau prise par délégation****ACTE N° BC-20191014-006****du 14 octobre 2019****n°006****page 2/2**

Le budget prévisionnel pour la production de 500 bacs s'élève à 44500€. Une première subvention ayant été attribuée en 2018 sur ce budget, le service gestion des déchets a été de nouveau sollicité pour participer à hauteur de 11,23 %, soit 5000€.

Cette subvention a pour rôle de soutenir le développement d'un projet local d'économie circulaire qui contribue désormais au rayonnement du territoire à l'échelle nationale grâce à la présentation de ce produit à de multiples salons (Lancement Territoires d'Industries à Matignon, Salon international de la plasturgie à Düsseldorf) et de finaliser le financement de l'outillage de production.

* * * * *

VU la délibération n°2 du conseil communautaire du 22 avril 2014, déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

VU l'article 3 alinéa II - 3. 4 des statuts de la communauté d'agglomération, relatif à la compétence collecte, élimination et valorisation des déchets des ménages et des déchets assimilés dans les conditions fixées par l'article L.2224-13 du Code Général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°8 du bureau du 5 novembre 2018 relative à la subvention d'investissement pour moule boîte à bec, suite à l'étude de faisabilité, projet Plastil – CDA Développement

CONSIDERANT que la subvention initiale ne couvrait qu'en partie les besoins initiaux en financement du projet Plas'tile.

CONSIDERANT que le projet Plast'ile répond aux attentes d'économie circulaire fixées par le Contrat d'Objectifs Déchets Economie Circulaire et que cet accompagnement est nécessaire afin de conclure l'étude de faisabilité et de permettre le test de nouveaux produits ;

Le bureau communautaire, ayant délibéré, décide :

- D'accorder un soutien de 5000€ à CDA Développement pour l'année 2019
- D'autoriser le président ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à ce dossier

Cette dépense, prévue au BP 2019 sera imputée sur le compte **812.14 – 20422 – 3460** du budget général de la Communauté d'Agglomération de Grand Châtellerault.

Adopté à l'unanimité

Pour ampliation,
Pour le président et par délégation,
La responsable du service juridique,
Nadège GROLLIER